



## Adoption d'un parent: changement de nom de l'enfant

Par **Cali24**, le **26/02/2019** à **14:51**

Bonjour,

Voici la situation: le père de mon fiancé a été adopté il y a plusieurs années. A l'époque, mon fiancé était mineur et son frère, majeur. Suite à cette adoption, les actes de naissance de mon fiancé et de son frère ont été modifiés. Cependant, l'acte de naissance de mon fiancé évoque l'adoption ET un changement de son nom: le nom de l'adoptant s'ajoute à son nom d'origine, mais cela n'a pas été le cas pour son frère pour qui l'acte de naissance évoque seulement l'adoption. Ils ne portent donc pas le même nom.

Question 1: est-ce normal que les deux frères ne portent pas le même nom? Je précise que leur lieu de naissance est différent et que ce sont deux mairies différentes qui ont rédigé leur acte de naissance. L'acte de naissance de son frère évoque bien l'adoption de son père mais pas de changement de nom.

Question 2: La carte d'identité de mon fiancé est à son nom d'origine, sans l'ajout du nom de l'adoptant (contrairement à son acte de naissance). De ce fait, notre fille porte son nom d'origine uniquement puisque lors de la déclaration de naissance, il a dû présenter sa carte d'identité. Sur notre livret de famille, nous portons donc chacun un nom différent... Est-ce normal?

Question 3: Nous allons nous marier très prochainement et je souhaite porter le nom d'origine de mon fiancé, soit le nom de son père, sans le nom de l'adoptant. Est-ce possible? Je souhaite également que notre fille porte uniquement le nom d'origine de son père. Pour cela, est-ce que mon fiancé peut demander une modification de son acte de naissance et refuser

l'ajout du nom de l'adoptant de son père (puisque son frère ne porte pas ce nom)?

Merci d'avance pour vos réponses.

C.